

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°46

Objet : Convention de
partenariat entre le FRAC et
l'école d'art intercommunale
IDBL pour l'année scolaire
2019/2020

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2019

Application en ligne E-justice.com

99_DE-004-200067437-20191204-46_04122019

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Frac Provence Alpes Côte d'Azur conformément au cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds Régional d'Art Contemporain » figurant dans l'arrêté du 5 mai 2017, remplit les missions générales qui lui sont dévolues en matière d'acquisition d'œuvres représentatives de la création contemporaine sous toutes ses formes, de constitution d'un patrimoine contemporain public et de diffusion de ces œuvres à des fins de sensibilisation et de formation des publics les plus larges possibles sur le territoire régional national et international.

Engagé dans une dynamique d'aménagement culturel du territoire le FRAC contribue pleinement à la mise en œuvre d'exposition et d'évènements artistiques ayant pour objectif de sensibiliser tous les publics à l'art contemporain, le FRAC poursuit également une mission de conseil et d'expertise auprès des collectivités et structures associatives pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique culturelle et de leur programmation en arts visuels.

L'école d'Art intercommunale de Digne idbl de la communauté Provence-Alpes-Agglomération dispose d'une galerie d'exposition le bild « Bureau d'Implantation des Lignes Digne » et d'un auditorium qui lui offre la possibilité en complémentarité à son enseignement et en partenariat avec diverses institutions culturelles de développer une politique en matière de diffusion et de promotion de l'art contemporain sur le bassin dignois et la communauté Provence-Alpes-Agglomération.

Cette politique qui compte des programmations d'expositions, des workshops et des cycles de conférences de plasticiens, théoriciens, critiques et professionnels du monde de l'art fait partie intégrante du projet d'établissement de l'école d'art intercommunale de Digne les Bains avec pour ambition de mettre les œuvres et les artistes au cœur même de son dispositif pédagogique.

Cette année conformément aux objectifs mentionnés ci-dessus le Frac Provence Alpes Côte d'Azur et l'idbl école d'Art intercommunale de Digne s'associent pour mener le projet « Art & littérature ».

Ce projet propose une exposition « Korreltjie klein is my woord » sur la période du samedi 14 décembre 2019 au samedi 15 février 2020 inclus des œuvres de l'artiste Ian Simms et une exposition « C'est le récit qu'on en fait » des œuvres de la collection du Fonds Régional d'Art Contemporain Provence- Alpes- Côte d'Azur (sur un commissariat des étudiants de la classe de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique) ainsi qu'un cycle de conférences.

Dans ce cadre le FRAC s'engage à mettre à disposition des œuvres de sa collection. Une convention permettant de définir le partenariat entre le FRAC et l'école d'art intercommunale idbl pour l'année scolaire 2019/2020 est proposée à cette fin.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention jointe en annexe
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

